

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN  
/CB

Objet  
FISCALITE SYNDICALE  
EXERCICE 1986

86.052

DATE DE CONVOCATION

24 MARS 1986

DATE D'AFFICHAGE

24 MARS 1986

Nombre de conseillers  
en exercice 33  
Nombre de présents 27  
Nombre de votants 33

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

UNANIMITE

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

14. AVR. 1986

APPLICATION LOI N° 92213  
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt six  
le Vingt Huit Mars a 17 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la  
présidence de M. Jean de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET - MOST -  
BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENDIT - Mme BUCHET, Adjoints,  
MM. BARBAT - BIROLLEAU - CANDAU - COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE -  
FONTAN - GAUDIN - JEAN - MM. LACOTTE - LAPERCHE - LE GUEUT -  
MARCONI - MONNARD - POTENNEC - REVOLAT - ROUDOT - THOMAS.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés MM.e LAFAYE par M. FABER  
MM. BERNARD par M. MOST  
Mme CENAC par M. MONNARD

Absents--MM. : M. GEOFFROY par M. BARBAT - M. PAPEAU par M. BIROLLEAU  
Mme BARRAUD-DUCHERON par M. ROUDOT

M. DE DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 21 Décembre 1983,  
le Comité Syndical a décidé que les charges du S.I.V.O.M. de  
la Presqu'île d'Arvert et de la Côte de Beauté, réparties entre  
les différentes communes, seraient couvertes par une fiscalité  
syndicale.

Un tableau annexé au Budget Primitif 1986 du  
S.I.V.O.M. fait apparaître, pour chaque commune, le montant de  
sa quote-part.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'accepter que le S.I.V.O.M. de la PRESQU'ILE D'ARVERT et de  
la COTE DE BEAUTE, mette en recouvrement, par voie de fiscalité  
directe, le montant de la quote-part mise à charge de la  
Commune telle qu'elle résulte du tableau sus-visé, soit :  
QUATRE MILLE SIX CENT QUARANTE HUIT MILLE QUATRE CENT QUATORZE  
FRANCS. (4 648 414 F)

Fait et délibéré à ROYAN,  
Les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre MM. les Membres présents,

Pour extrait conforme  
Pour le Député-Maire,  
Pour le Premier-Adjoint,



J.P. FABER  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE PRESQU'ILE D'ARVERT - COTE DE BEAUTÉ

BUREAUX à : 17200 ROYAN  
17, RUE DE L'ÉLECTRICITÉ  
TÉLÉPHONE : (46) 06.37.42

ROYAN le 24 AVRIL 1986

LE PRESIDENT DU S.I.V.O.M.

V/RÉP.

N/RÉP. SG - 86/293  
JL/LP

à

Monsieur le Maire  
de

17205 ROYAN

OBJET : Fiscalité Syndicale 1986

P.J : 1

Monsieur le Maire et cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous renvoyer, avec mention du dépôt à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT S/MER, un exemplaire de la délibération de votre Conseil Municipal décidant du mode de recouvrement de la fiscalité syndicale 1986.

Veillez agréer, Monsieur le Maire et cher Collègue, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Pour le Président  
Le 1er Vice-Président délégué

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "G. Charre".

G. CHARRE